

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-0020/PR/FIN portant approbation de la liste des affectataires de logements de la cité Cheikh-Osman.

n° 88-0020/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
11 janvier 1981

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1988

Date du numéro
15 janvier 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles nos LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/PR en date du 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

VU le décret n°85-109/PR du 9 novembre 1985 fixant les conditions d'attribution des logements de la cité Cheikh-Osman

SUR proposition du ministre des Finances et de l'Économie nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 janvier 1988.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvées les propositions d'affectation de logements de la cité Cheikh-Osman faites par la commission des logements du 23 novembre 1987, conformément à l'article 11 du décret n°85-109/PRE du 9 novembre 1985 portant réglementation de ces logements.

Article 2

Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er janvier 1988 sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le président de la République
chef du Gouvernement

HASSAN GOULED APTIDON